

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 27 JANVIER 2025

Date de la convocation  
21/01/2025Date d'affichage  
21/01/2025

Objet de la délibération

Adhésion à la Centrale  
AGAP PRO

N° 12/25

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

**Présents :** Mme BONNELLY, Mme BELLANDE, Mme BERNARD, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. DEBROAS, M. JEAN, Mme MALIVEL, Mme THIERRY, M. TRIBOLLET,

**Absents :** M. BORDE donne pouvoir à Mme BONNELLY, M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, M. BERGERON, M. DEVAUX, Mme GRAS,

Madame le Maire explique que la société Agap'pro est une centrale de référencement de produits alimentaires et non-alimentaires au service des structures de restauration collective et des établissements médico-sociaux. Depuis plus de 25 ans, elle négocie et propose les meilleurs tarifs à ses adhérents, tout en les accompagnant quotidiennement. Implantés en région Bordelaise, elle contribue à l'approvisionnement de plus de 2100 adhérents sur toute la France et référence 150 fournisseurs de produits alimentaires et non-alimentaires.

Mme le Maire présente les conditions générales d'affiliation à cette centrale de référencement de service, de produits alimentaires et non alimentaires. Elle propose que la commune de Roussillon y adhère pour pouvoir bénéficier des services Agp'professionnel (Agap'pro).

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**-APPROUVE** par 10 POUR et 2 ABSTENTIONS, que la commune de Roussillon adhère à la centrale de référencement AGAP'PRO conformément aux conditions générales ci-jointe ;

**-AUTORISE** par 10 POUR et 2 ABSTENTIONS, Madame Maire à signer l'adhésion aux services d'affiliation simplifiée ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Gérard DEBROAS

